

## ARRÊTÉ DE DOTATION GLOBALE

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Affaire suivie par :  
Sébastien LEFEUVRE  
Tél. : 02.90.02.20.58

CHARTRES-DE-BRETAGNE Association ASSIA RESEAU UNA  
SIREN : 324611839  
ORGERES Foyer de Vie Les Maisons de la Plumelière

ATDG 2025

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de la santé publique,

**VU** le Code de la sécurité sociale,

**VU** le Code de l'action sociale et des familles,

**VU** l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R. 314-211, R. 314-216, R. 314-217, R. 314-219, R. 314-223, R. 314-224, R. 314-225, R. 314-232, R. 314-233, R. 314-240 et R. 314-242 du code de l'action sociale et des familles,

**VU** le Règlement départemental d'aide sociale,

**VU** le Guide méthodologique du paiement de l'aide sociale à l'hébergement des personnes en situation de handicap en établissements PH,

**VU** l'arrêté de M. le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en date du 29 novembre 2007 portant autorisation de création d'un Foyer de vie de 15 places pour personnes handicapées vieillissantes à Orgères par l'ASSAD à Chartres-de-Bretagne,

**VU** l'arrêté de M. le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en date du 13 septembre 2010 portant prorogation de l'autorisation de création d'un Foyer de vie de 15 places pour personnes handicapées vieillissantes à Orgères par l'ASSAD à Chartres-de-Bretagne,

**VU** l'arrêté modificatif d'autorisation de M. le Président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en date du 29 mai 2013 portant nouvelle dénomination de l'association gestionnaire du Foyer de vie « Les Maisons de la Plumelière » à Orgères par ASIA réseau UNA,

**VU** la délibération de l'Assemblée Départementale d'Ille-et-Vilaine lors de sa séance du 7 novembre 2024,

**VU** la convention relative à la modernisation des relations budgétaires et financières entre l'association ASSIA réseau UNA et le Département d'Ille-et-Vilaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**SUR PROPOSITION** du Directeur Général des Services Départementaux d'Ille-et-Vilaine,

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : La Dotation Globale Commune (DGC) allouée au titre de 2025 à l'Association ASSIA RESEAU UNA de CHARTRES-DE-BRETAGNE définie à l'article 2 convention relative à la modernisation des relations budgétaires et financières entre l'association ASSIA Réseau UNA et le Département d'Ille-et-Vilaine susvisée est fixée à :

983 711 €

**ARTICLE 2** : La DGC fixée à l'article 1 est versée par douzième à l'Association ASSIA RESEAU UNA pour le Foyer de Vie Les Maisons de la Plumelière.

**ARTICLE 3** : Le prix de journée 2025 applicable aux bénéficiaires de l'Aide Sociale admis au sein des établissements et services gérés par l'Association ASSIA RESEAU UNA de CHARTRES-DE-BRETAGNE sus-cité est fixé ainsi qu'il suit :

Foyer de Vie les Maisons de la Plumelière	269,57 €
---	----------

**ARTICLE 4** : Pour les personnes ayant un domicile de secours dans un autre département que l'Ille-et-Vilaine, il est fait application du prix de journée de la structure indiqué dans le tableau ci-dessus.

**ARTICLE 5** : Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale (Cour administrative de Nantes, 2, place de l'Edit de Nantes, BP 18529, 44185 Nantes Cedex 4) dans un délai franc d'un mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes.

**ARTICLE 6** : Le Directeur Général des Services Départementaux d'Ille-et-Vilaine, le Payeur Départemental d'Ille-et-Vilaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le 02 JUIN 2025

Le Président,

Jean-Luc CHENUT